

Monsieur J'ai entendu par voz lettres et par un yallentent par
 ce que le Sieur de Saurin, sieur de Strals, m'ont communiqué
 les Lettres de Bergues sur ce point, et que les Besognes et communications
 faites et tenues par lesdits Sieurs n'ont peu vider les
 différends entre Monsieur le Marquis et ceux de la religion,
 dont je suis très fort marry. Et demant entièrement que la prété
 saisie et continuation de temps ne permettent nullement de se
 mettre à discussion et des sens sans ains qu'à l'ocasion par
 toutes voies doit estre obtenu pour entretenir par un sensé
 bonne concorde et amitié. Et ores que par mes précédentes
 je vous ay écrit et à Monsieur du Magistrat
 de Dunes, toutes fois et par ce que j'ay pu procurer
 par tous moyens convenables que le mal entendu sy peut se
 totalement et s'opposer vous ay très voulu admettre par copies
 que moy fut envoie et aduis seroit que vous auez lesdits Sieurs
 du Magistrat (pour estre lesdits pillors de Bergues de leur resort)
 des Vues interposés sur lesdits articles et aduiser et proposer
 a l'ung et l'autre partie telles ordonnances pour les
 conditions que trouveront les plus expédientes. Lesquelles oy
 seroit tenu d'observer tant de l'ung que de l'autre costé
 comme ains en sera. Je s'ay donc au dit Sieur de Dunes
 ains lesdits Sieurs de Dunes, vous priant très humblement
 vous y vouloir concourir entièrement et par ce que j'ay tant et
 lesdits villes et lieux toutes occasions de dire par lesdits Sieurs
 mandez et bonne correspondance et concorde. De ma
 confiance sur ce point prendrez et la bonne diligence que ce n'est
 vous s'avez et ce s'entend, ne m'y s'entend. D'autant que
 tant seulement prendrai l'interne (après mes très
 affectionnement et ombrage a voz bonnes graces vous avoir

Monsieur de la Sainte garde et protection. D'après a D'après
 le premier jour de Janvier 1581
 Monsieur de la Sainte garde et protection
 Monsieur de la Sainte garde et protection